

Préposé(e) aux réparations des immeubles

Description de tâches

Voici ce à quoi ton quotidien pourrait ressembler. À titre indicatif et de façon non limitative, la personne en poste :

- À titre indicatif et de façon non limitative, le titulaire du poste :
- Exécute divers travaux de menuiserie à l'intérieur, tels que l'installation et la réparation de portes, comptoirs, armoires ;
- Installe ou répare les différents finis de plancher ;
- Répare les murs de placoplâtre et y installe la céramique ou autres finis ;
- Répare les revêtements extérieurs de bois, aluminium ou vinyle des immeubles ;
- Exécute des travaux mineurs de béton ;
- Répare ou installe les clôtures de bois, enclos à ordures ou autres ;
- Remédie, lors de rénovation, à des problèmes mineurs de travaux de plomberie, charpente, isolation et finition intérieure et extérieure ;
- Participe à l'entretien préventif des immeubles ;
- Effectue les travaux généraux de peinture, plâtrage et de calfatage ;
- Informe les locataires du fonctionnement des équipements mis à leur disposition ;
- Note les renseignements demandés sur les réparations demandées ;
- Signale toute défektivité apparente de construction à son supérieur immédiat ;
- Prépare la commande, vérifie la réception du matériel d'entretien et quincaillerie, maintient en quantité suffisante tout le matériel requis dans l'exécution de ses tâches dans le lieu qui lui est assigné ;
- Peut-être assigné au camion de service pour répondre aux appels de réparations mineures ;
- Peut-être assigné au camion régional pour répondre aux besoins des organismes externes ;
- Travaille en équipe et contribue à établir des relations harmonieuses au sein du personnel ;
- Effectue toutes autres tâches qui lui sont confiées par son supérieur immédiat.